

N° 135. — *ARRÊTÉ* du 30 avril 1874 portant nomination du juge-président du tribunal supérieur.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu les besoins du service ;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. A la date de son retour d'Anaa, M. Pinaudier, président du tribunal de première instance, prendra les fonctions de juge-président du tribunal supérieur, en remplacement du titulaire absent en congé.

Art. 2. Ce magistrat prêtera en nos mains le serment requis par la loi.

Art. 3. Le Procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Messenger*, au *Bulletin officiel* des Établissements et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 30 avril 1874.

Signé : GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*Le Chef du service judiciaire,*

Signé : LOUIS DE LAVAUD.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

---

N° 136. — Par décret du 25 janvier 1874, M. le maréchal Président de la République a nommé M. Gilbert-Pierre (Octave-Bernard) Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société.

N° 137. — Par décision du Commandant en date du 1<sup>er</sup> avril 1874, le sieur Leray a été nommé écrivain auxiliaire et attaché au bureau des fonds.

N° 138. — Par décision du Commandant en date du 4 avril 1874, M. Pinaudier reprend ses fonctions de président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance et de la haute-cour tahitienne.

N° 139. — Par décision de l'Ordonnateur en date du 10 avril 1874,